



PARC ÉOLIEN DU BOIS DROUET

COMMUNE DE BELLENGREVILLE (14)



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PIÈCE 10 : PLAN DE SITUATION À L'ÉCHELLE 1/25 000

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

**CENTRALE ÉOLIENNE
DU BOIS DROUET**

ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE :

vensolaïr
UNE SOCIÉTÉ **enr**

FÉVRIER 2024

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| A. PRÉAMBULE | 4 |
| B. PLAN DE SITUATION À L'ÉCHELLE 1/25 000 | 5 |

A. PRÉAMBULE

Le présent plan de situation à l'échelle 1/25 000 constitue une des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien du BOIS DROUET qui comporte, dans son ensemble, les pièces suivantes :

- Pièce 1 : description du projet
- Pièce 2 : note non technique
- Pièce 3 : attestation de maîtrise foncière
- Pièce 4 : étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 5 : annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 6 : résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 7 : étude de dangers et son résumé non technique
- Pièce 8 : capacités techniques et financières
- Pièce 9 : autres pièces obligatoires ICPE
- **Pièce 10 : plan de situation à l'échelle 1/25 000**
- Pièce 11 : éléments graphiques, plans ou cartes
- Pièce 12 : plan d'ensemble à l'échelle 1/1 000
- Pièce 13 : autre dépôt de fichier

Cette pièce concerne l'article R.181-13-2° du code de l'environnement : « *La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement* ».

Le projet se situe sur la commune de Bellengreville dans le département du Calvados en région Normandie. Il a pour objet l'implantation d'éoliennes, et d'aménagements annexes, visant à produire de l'électricité à partir de l'énergie du vent. L'électricité produite est destinée à être injectée sur le réseau public de distribution.

Ce projet est porté par la société VENSOLAIR spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables. Il est développé pour le compte de la société CENTRALE ÉOLIENNE DU BOIS DROUET (CEBOD) qui sera en charge de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

Le contact de la personne chargée du dossier est détaillé ci-après :

LOQUET Benoit
 VENSOLAIR
 Avenue des Hauts Grigneux
 Immeuble MACH 3
 76420 BIHOREL
b.loquet@vensolair.fr



Cette pièce a été réalisée par le bureau d'étude EnviroCité :

GLÉMIN Emmanuel
 ENVIROCITÉ
 29, avenue René Gasnier
 49100 ANGERS
emmanuelglemin@envirocite.fr







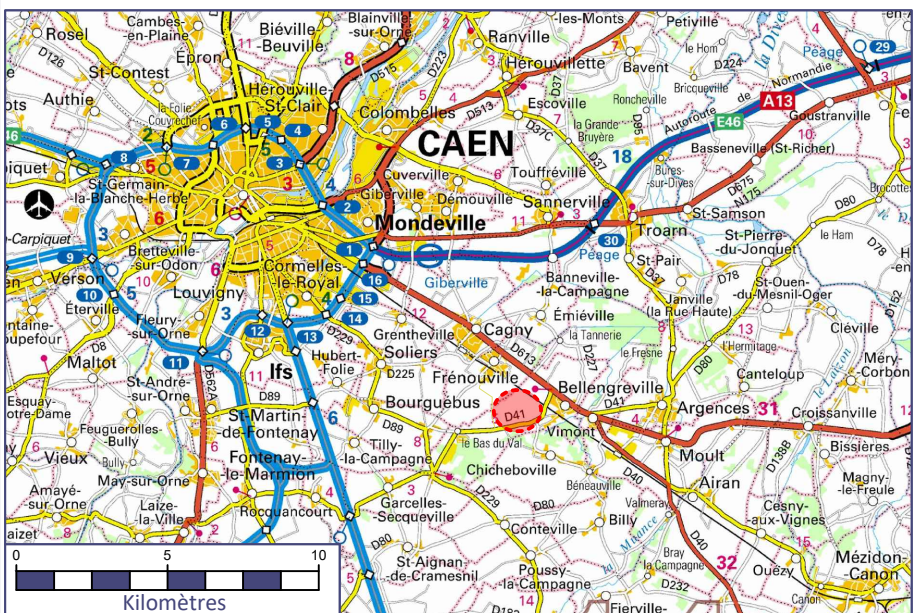
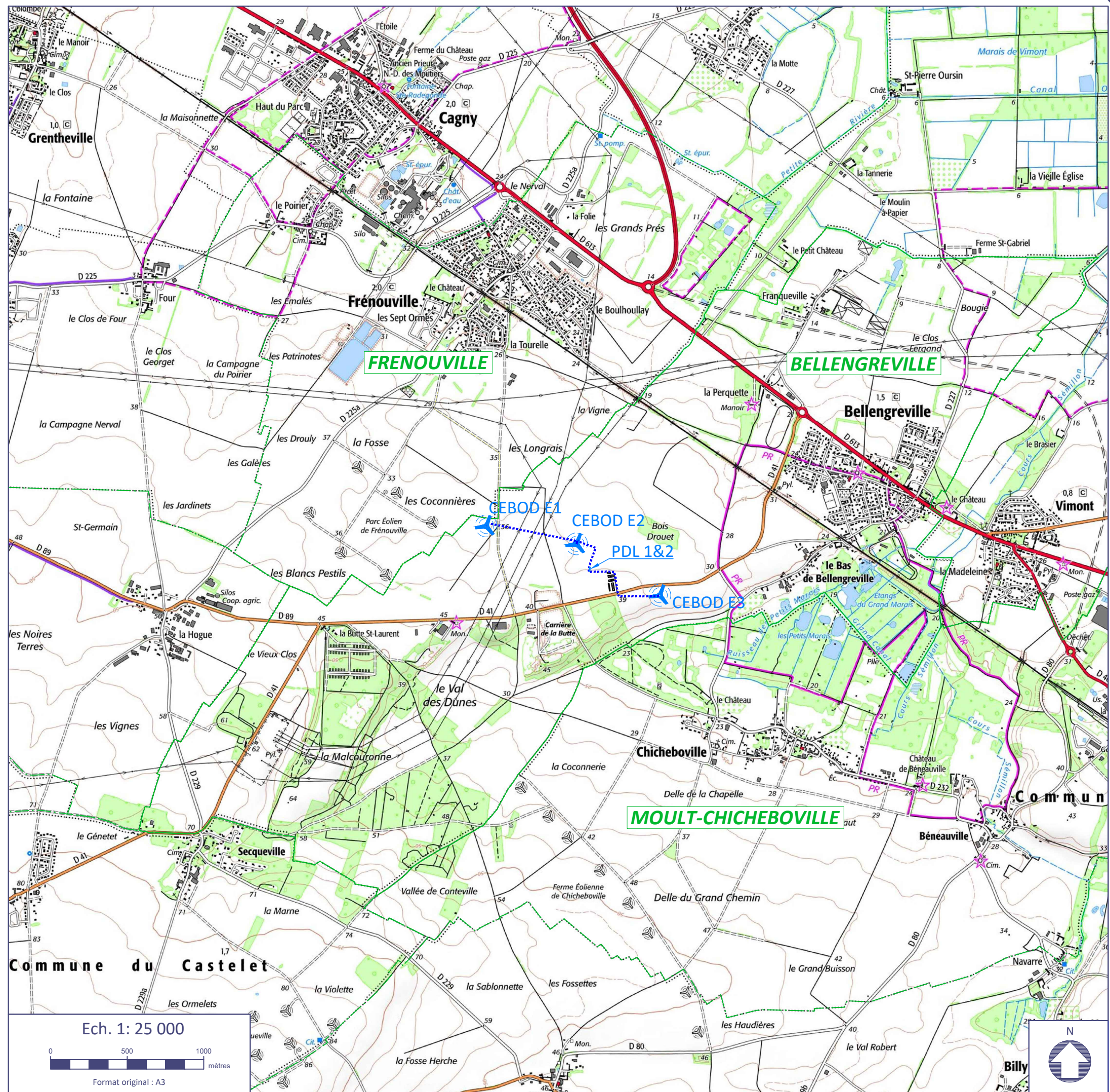
B. PLAN DE SITUATION À L'ÉCHELLE 1/25 000

En page suivante figure le plan de situation à l'échelle 1/25 000 des installations du parc éolien du BOIS DROUET.

Plan de situation du projet

(art. R.181-13 2° du code de l'environnement)

-  Eolienne du projet
-  Poste de Livraison (PDL)
-  Réseau électrique Inter-Eolien (R.I.E)
(Figuré à titre indicatif)
-  Limite communale



CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DROUET
Parc Club Millénaire Bât.4
1025 Rue Henri Becquerel
34 000 MONTPELLIER



DATE
07/02/2024
P9
PAGE 01

Ech. 1: 25 000
Format original : A3

